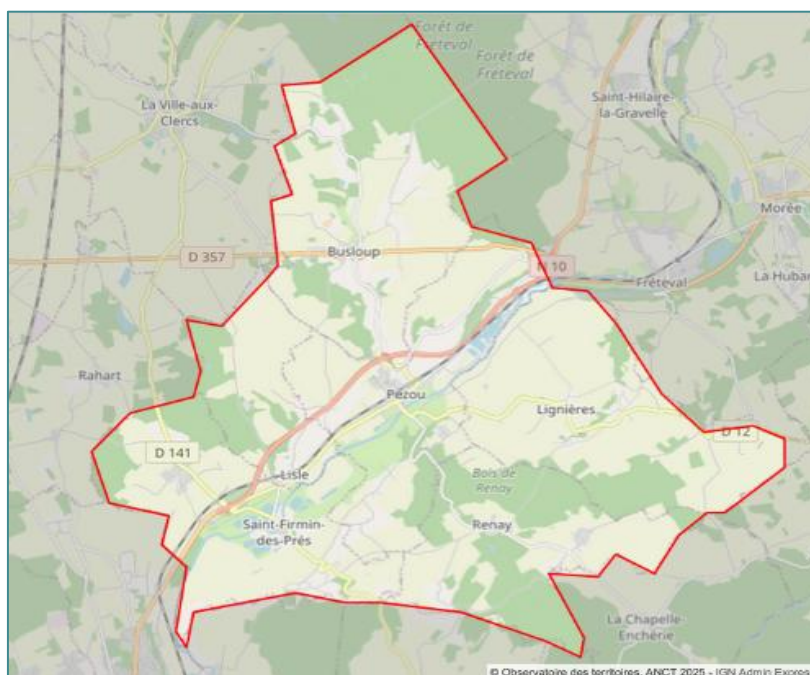


APPEL A CANDIDATURES

Biodiv'Art'Cité

Valoriser la biodiversité par la création d'un parcours d'œuvres artistiques participatives



5 communes : Pezou, Saint-Firmin-des-Prés, Lisle, Busloup, Lignières

Ouvert du 10 juillet au 15 septembre 2026

Contexte du projet

L'association Perche Nature ainsi que les communes de Pezou, Lisle, Lignières, Busloup et Saint-Firmin-des-Prés, proposent un appel à candidatures à l'attention des artistes professionnels, prioritairement localisés sur le secteur Vendômois.

Cette initiative est née d'une volonté de mieux valoriser et faire connaître les éléments du patrimoine naturel local, par la création de parcours emmenant à la découverte des villages du Vendômois.

Les 5 communes se sont rapprochées à l'automne 2025 de l'association Perche Nature pour les accompagner dans la concrétisation d'un projet de parcours qui valoriserait, à partir d'une œuvre artistique collective, un élément du patrimoine naturel local. Pour cela, un appel à projets est lancé afin de sélectionner les artistes qui contribueront à la création de ces œuvres.

La démarche repose sur 4 grands principes, à savoir :

- Lier art et nature, pour toucher un large public
- Créer des œuvres à partir de matériaux naturels, avec l'accompagnement d'un artiste local
- Valoriser la biodiversité locale, en mettant en valeur un milieu ou une espèce à enjeux différente sur chaque commune
- Mobiliser les habitants, enfants et scolaires à travers une œuvre participative, pour fédérer autour d'une création collective.

Objectifs du projet

Le projet consiste donc à **créer 5 œuvres, sur les 5 communes concernées**. Chaque œuvre sera conçue en partenariat avec un artiste local, sur un site identifié en amont par la collectivité. Elle mettra en valeur une **espèce végétale ou animale** présente localement, et pourra mobiliser une technique artistique particulière en fonction du souhait des élus.

Le tableau ci-dessous présente les préférences de chaque commune au regard de la thématique de l'œuvre et de ses modalités de réalisation.

	Intuitions / premières orientations
Saint-Firmin-des-Prés	Le site du Pré du Loir (Prés de Saint-Firmin) est identifié pour accueillir l'œuvre. Celle-ci pourra mettre à l'honneur une ou plusieurs des espèces présentes sur le site – espèces cavernicoles ou espèces caractéristiques des milieux humides (odonate). Au regard des contraintes de cet espace inondable et des œuvres déjà présentes sur site (bannières peintes), les élus souhaitent privilégier une construction/structure, sur arbre ou en suspension. Année de réalisation : 2026-2027
Lisle	La commune dispose de plusieurs espaces à proximité du Loir qui pourraient accueillir une installation artistique. Cependant, la réflexion n'est aujourd'hui pas assez mature pour envisager une création dès la première année du projet. Pas d'espèce privilégiée à ce stade. Année de réalisation : 2027-2028
Busloup	Le site de l'aire de jeux (place Sainte-Anne, derrière l'église) est pressenti pour accueillir l'œuvre, qui pourrait valoriser la figure du loup. Pas de contrainte technique particulière, à discuter avec l'artiste retenu. L'association Anim'Busloup

	pourra venir en appui à l'animation de la démarche sur la commune. Année de réalisation : 2026-2027
Lignièrès	Un espace vert situé derrière la salle des fêtes, dans le prolongement du city parc, est pressenti pour accueillir l'œuvre. Celle-ci pourra mettre à l'honneur les hirondelles, nombreuses à nicher sur les bâtiments communaux. L'œuvre pourra être réalisée au sol, tout en prenant en compte certaines contraintes naturelles (vent notamment). Le format fresque n'est pas privilégié car déjà présent sur la commune. Année de réalisation : 2026-2027
Pezou	Non défini à ce stade, la réflexion n'est à ce jour pas assez avancée pour envisager une création dès la première année du projet. Année de réalisation : 2027-2028

NB : Ne pas hésiter à prévoir une visite sur site pour vous rendre compte du terrain identifié et de la manière dont il peut infuser l'œuvre.

L'objectif est bien de **co-construire l'œuvre avec les habitants**, à travers des ateliers participatifs et des animations dans les écoles et/ou centres de loisirs du territoire. Le souhait est de prévoir **a minima l'équivalent de deux demi-journées de création collective** : l'une avec le public scolaire (en semaine), l'autre sur un format grand public (le week-end).

Les temps de co-construction seront, autant que possible, organisés sur le site d'implantation de l'œuvre et pourront mobiliser les habitants des 5 communes associées dans ce projet.

Les associations locales pourront intervenir en relais d'information auprès de leurs adhérents. L'association Perche Nature interviendra en soutien à l'animation de ces temps d'échanges et de création.

L'**utilisation de matériaux naturels** devra être privilégiée, dans une logique de préservation et de valorisation des milieux. Au-delà de l'acte de création en lui-même, il s'agit de faire de l'œuvre ainsi créée un outil de sensibilisation à la biodiversité et à ses enjeux, d'en faire un **support d'animations au long cours** pouvant mobiliser d'autres formes d'expression artistique. Aussi, une forme de pérennité de l'œuvre, au moins pour partie, est requise.

Calendrier prévisionnel

Le projet s'échelonnara sur une **période de deux années scolaires**, soit de septembre 2026 à septembre 2028. **Deux vagues de création** sont prévues :

- une première vague en année 1 (2026-2027) comprenant la création de 3 œuvres, sur les communes de Saint-Firmin-des-Prés, Busloup et Lignièrès.
- une seconde vague en année 2 (2027-2028) comprenant la création de 2 autres œuvres, sur les communes de Pezou et Lisle.

Les ateliers de co-construction de l'œuvre seront organisés entre septembre et mars, pour une inauguration à prévoir idéalement au printemps. Le calendrier précis sera défini en concertation avec chaque artiste.

Rémunération des artistes participants

L'association Perche Nature et les communes partenaires se sont rapprochées du réseau Devenir.Art afin de pouvoir garantir une juste rémunération aux artistes qui participeront à cette démarche.

Aussi, la rémunération envisagée sera d'un montant de **3 000 € par artiste professionnel et par œuvre**. Ce montant comprend :

- la réalisation de l'œuvre (temps éventuel de préparation, ateliers participatifs, temps de finalisation de l'œuvre)
- les frais de production
- la cession des droits d'exposition
- le temps de présence à l'inauguration
- le défraiement des frais de déplacement

Processus de candidature

Chaque artiste souhaitant répondre à cet appel à projets devra se positionner sur la création d'une ou de plusieurs œuvres, en fonction de son appétence, de sa disponibilité, de ses compétences artistiques propres. Il devra le préciser dans son dossier de candidature. Afin de garantir une diversité de créations, le choix d'un artiste différent pour chaque œuvre sera privilégié.

Le dossier de candidature devra comprendre :

- un dossier synthétique comprenant une sélection de travaux précédents, une biographie et un texte sur la démarche artistique
- une note d'intention exposant la vision de l'artiste quant à la création de l'œuvre, en précisant la ou les communes sur lesquels il souhaite intervenir
- le numéro SIRET

Le dossier doit être envoyé en format pdf à l'adresse suivante : contact@perchenature.fr ou par voie postale à l'adresse :

Maison Consigny
4 rue Saint-Denis
41170 MONDOUBLEAU

La date limite de candidature est fixée **au 15 septembre 2026**.

Le comité de sélection se réunira fin septembre pour une annonce des artistes lauréats de la vague 1 début octobre. Un groupe projet se réunira au démarrage afin de coordonner la création de l'œuvre sur la commune, avec l'ensemble des acteurs locaux associés.

Un comité de sélection se réunira en janvier-février 2027 pour procéder à la sélection des artistes de la vague 2.

Critères de sélection des artistes

L'appel à projets s'adresse à des artistes locaux ayant une pratique professionnelle dans la création artistique.

Le choix des artistes se fera par le biais d'un comité de sélection composé :

- d'un ou de plusieurs représentant(s) de chaque commune

- d'un ou de plusieurs représentant(s) de l'association Perche Nature
- d'un représentant de la Préfecture de Loir-et-Cher, dans le cadre du dispositif Villages d'avenir

Plusieurs critères seront notamment pris en compte pour la sélection des artistes :

- l'adéquation du projet artistique proposé avec les attentes et contraintes de chaque commune
- la capacité de l'artiste à travailler à partir de matériaux naturels, en extérieur
- la capacité de l'artiste à travailler de façon participative, en associant les habitants, les enfants, et en partenariat avec Perche Nature et les communes
- l'ancrage local, priorité étant donnée aux artistes implantés sur le secteur Vendômois sans que ce critère ne soit limitant
- la disponibilité de l'artiste sur tout le temps du projet, soit 6 mois minimum entre la création de l'œuvre et son inauguration.

Modalités pratiques

Pour toute question relative à cet appel à projets, vous pouvez contacter l'association Perche Nature, qui assure la coordination de la démarche :

- Estelle Vanden-Abeelee, directrice : e.vandenabeele@perchenature.fr
- Camille Laiguillon, éducatrice à l'environnement : c.laiguillon@perchenature.fr